

PLAN D'ACTION POUR UN CLIMAT POSITIF ET BIENVEILLANT

GUIDE POUR LES PARENTS



Séminaire des Pères Maristes

Préambule

Le guide destiné aux parents est un outil complémentaire au plan d'action pour un climat positif et bienveillant du Séminaire des Pères Maristes. Il a été élaboré dans l'intention de vous informer et de vous supporter dans l'accompagnement de votre enfant advenant qu'il soit concerné par une situation d'intimidation, de violence et de cyberagression peu importe qu'il soit victime, témoin ou auteur des gestes. De plus, notre projet éducatif vient clairement préciser notre position avec l'orientation « Assurer un environnement bienveillant et sain ». Cette orientation nous permet d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de notre mission et d'affirmer, une fois de plus, que nous sommes déterminés à offrir un environnement bienveillant et sain à notre clientèle. Elle traduit, à la communauté du Séminaire, les priorités de notre établissement d'enseignement. Plus spécifiquement, deux objectifs sont reliés à cette orientation soit « Favoriser des relations harmonieuses » et « Promouvoir une utilisation saine et responsable des outils technologiques ».

Les obligations légales

Afin de responsabiliser davantage les établissements d'enseignement à l'égard de la violence et de l'intimidation, l'Assemblée nationale a adopté, le 12 juin 2012, le projet de loi n° 56, Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Celui-ci précise les devoirs et responsabilités des acteurs scolaires concernés ainsi que des partenaires. Il prévoit également qu'un établissement d'enseignement privé doit veiller à offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.

Dans ce contexte, le Séminaire des Pères Maristes a une obligation légale d'intervention, et ce, afin d'offrir à tous les élèves un climat sécuritaire, positif et bienveillant, d'où la mise en place d'un plan d'action pour un climat positif et bienveillant.

L'engagement du Séminaire

Il est important que vous sachiez qu'en lien avec l'intimidation, la violence et la cyberagression, le Séminaire s'engage à :

- Sensibiliser et former le personnel aux diverses formes de violence, d'intimidation et de cyberagression ;
- Offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire ;
- Planifier et réaliser des activités de sensibilisation auprès des élèves et des parents ;
- Soutenir les victimes, les auteurs et les témoins en leur offrant l'écoute et le soutien nécessaire lorsqu'une situation se produit en cohérence avec les pratiques probantes ;
- Garder confidentielle l'identité de tous les élèves impliqués dans une situation d'intimidation, de violence ou de cyberagression ;
- Assurer un suivi, dans un délai de deux jours ouvrables, lorsqu'une situation est portée à son attention.

L'importance de dénoncer

Tout comme vous, nous souhaitons que tous les élèves qui fréquentent notre établissement évoluent dans un milieu exempt de violence et d'intimidation. Nous avons besoin de votre collaboration lorsque vous croyez qu'un de nos élèves est victime d'intimidation ou de violence en dénonçant la situation.

Lorsqu'on dénonce, on le fait avec l'intention de venir en aide à quelqu'un qui ne bénéficie pas du soutien dont il a besoin alors que lorsqu'on « stoole », on le fait avec une mauvaise intention par exemple vouloir se venger d'une situation.

Soyez à l'écoute de votre enfant, qu'il soit témoin, victime ou auteur du geste et dénoncer rapidement la situation afin d'y mettre fin. Vous ou votre enfant pouvez le faire en vous adressant directement à madame Fleury ou à tout membre du personnel en qui vous avez confiance (titulaire, enseignant, psychoéducatrice, etc.) en personne, par téléphone ou par courriel afin de transmettre toute l'information pertinente. Vous pouvez également utiliser le formulaire de dénonciation confidentiel accessible via le site Internet de l'école au www.spmaristes.qc.ca dans la section « La vie à l'école ».

Votre rôle comme parent

Comme parent, vous êtes les premiers responsables de votre enfant. C'est vous qui avez la responsabilité de lui transmettre les valeurs de respect, d'empathie, d'honnêteté, de responsabilité et d'intégrité. Vous êtes, comme parent, responsable également de sensibiliser et d'encadrer votre enfant dans le développement de comportements prosociaux, de relations sociales positives et d'une utilisation saine des outils technologiques et des médias sociaux.

Votre collaboration est essentielle dans la mise en place du plan d'action. Ainsi, si votre enfant est impliqué dans une situation de violence, d'intimidation ou de cyberagression, qu'il soit témoin, victime ou auteur du geste, vous avez la responsabilité de dénoncer la situation à un membre du personnel du Séminaire. Si votre jeune est l'auteur du geste, vous avez également la responsabilité de vous assurer que votre enfant mettra fin au comportement inacceptable, qu'il ne répétera pas le comportement inadéquat et qu'il fera un geste de réparation auprès de la ou des victimes.

Définitions

Conflit

Le conflit se définit comme une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit n'entraîne pas systématiquement un geste de violence. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur vision. Souvent, le conflit se résout par le biais d'une médiation ou d'un consensus.

Intimidation

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur définit l'intimidation comme « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser ».

Violence

Toute manifestation de force exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les différentes formes d'intimidation et de violence

- ▶ **Physique** : faire trébucher, bousculer, frapper, etc.
- ▶ **Verbale ou psychologique** : insulter, menacer, se moquer, ridiculiser, faire des remarques blessantes ou humiliantes de nature sexiste, homophobe, raciste, basées sur l'âge ou d'autres caractéristiques personnelles, etc.
- ▶ **Sociale** : propager des mensonges ou des rumeurs, humilier, dénigrer, regarder de manière menaçante, isoler, exclure, etc.
- ▶ **Sexuelle** : harcèlement, attouchements, gestes et relations contre le gré d'une personne, etc.
- ▶ **Matérielle** : détruire, vandaliser, s'approprier le bien d'autrui, voler, etc.
- ▶ **Électronique** : envoyer des messages blessants à quelqu'un en utilisant un moyen technologique, ridiculiser sur les réseaux sociaux, menacer par textos, partager les photos intimes de quelqu'un sans son consentement, etc.

L'intimidation électronique (cyberintimidation) et la violence électronique (cyber agression) sont particulièrement néfastes puisqu'elles :

- ✓ Peuvent prendre plusieurs formes (intimidation, menace, harcèlement, usurpation d'identité, diffamation, incitation au dévoilement de soi, etc.) ;
- ✓ Peuvent être anonymes (l'auteur peut cacher son identité) ;
- ✓ Sont instantanées (l'auteur peut réagir spontanément, sans temps de réflexion avant de passer à l'acte) ;
- ✓ Peuvent se produire n'importe où, n'importe quand et cibler plusieurs témoins ;
- ✓ Ont un effet de déresponsabilisation et de dépersonnalisation des actes ;
- ✓ Peuvent se faire en cachette et échapper à la supervision d'adultes.

Différencier intimidation, conflit et violence

	Intimidation	Violence	Conflit
Nature des relations	Les élèves impliqués sont dans un rapport de force inégal .		Les élèves impliqués sont sur un pied d'égalité . Aucune victime; les élèves sont libres de donner leur vision.
Intentions	Le geste est posé de façon volontaire, avec pour intention de nuire ou de faire du mal . Le geste a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer la victime en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.		Opposition entre 2 ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue.
Fréquence	Le geste doit être répétitif et persister dans le temps.	Le geste peut être isolé ou répétitif.	Le geste peut être isolé ou répétitif.
État émotionnel	L'enfant qui en subit vit un sentiment de détresse, d'isolement, de honte.	L'enfant qui en subit vit un sentiment de détresse, d'isolement, de honte.	L'enfant impliqué dans un conflit peut se sentir perdant, triste, colérique, etc.

La loi et l'intimidation

Il est fondamental de comprendre que toute personne âgée de 12 ans et plus peut être accusée d'une infraction criminelle. Un enfant qui commet des actes d'intimidation pouvant causer des dommages (moraux, matériels, financiers, etc.) pourrait également être poursuivi en responsabilité civile, et ce, dès qu'il est en âge de comprendre les conséquences de ses gestes ! La victime d'un geste d'intimidation peut aussi porter plainte à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* si elle est victime de discrimination.

Voici certains articles, en ordre alphabétique, de loi du Code criminel canadien pour lesquels il est possible d'être accusé en lien avec l'intimidation et la violence :

Extorsion : Amener quelqu'un à accomplir ou à faire accomplir quelque chose (ex. : donner de l'argent, prendre des photos intimes) par l'entremise de menaces, d'accusations ou de violence.

Harcèlement : Dire ou faire quelque chose qui fait en sorte que la personne craint pour sa propre sécurité ou pour celle de quelqu'un d'autre (envoyer des messages à répétition, suivre à la trace, faire des menaces, etc.).

Incitation au suicide : Inciter quelqu'un à s'enlever la vie.

Leurre par Internet : Utiliser un moyen technologique (texto, courriel, réseaux sociaux) pour communiquer avec une personne dans le but de commettre une infraction sexuelle contre elle (ex. : suggérer ou essayer de convaincre la transmission de photos ou vidéos à caractère sexuel).

Libelle diffamatoire : Ridiculiser publiquement d'autres personnes en répandant des rumeurs, en affichant des images dévalorisantes, en racontant des blagues inadéquates.

Menaces : Proférer ou transmettre une menace de causer la mort ou des blessures, de communiquer les renseignements personnels, de détruire ou d'endommager des biens, de tuer ou de blesser un animal dont la personne est la propriété, si la personne ne fait pas ce qui est demandé.

Pornographie juvénile : Photos ou vidéos intimes ou à caractère sexuel d'une personne de moins de 18 ans. Il est illégal de prendre de telles photos ou vidéos, de les posséder ou de les distribuer (en les envoyant à une autre personne ou en les publiant sur Internet, par exemple).

Voie de fait : Poser un geste de violence ou menacer de poser un geste de violence contre une personne ou une propriété.

Vol et fraude d'identité : Se faire passer pour une autre personne dans l'intention de lui causer du tort ou d'en tirer profit soi-même.

Comment puis-je reconnaître que mon enfant est victime d'intimidation de violence ou de cyberagression ?

Il se peut que votre enfant soit une victime, mais qu'il ne soit pas à l'aise à l'idée de vous en parler. Il peut parfois lui-même banaliser la situation et minimiser les impacts que cela a sur lui. Il demeure donc important en tout temps d'avoir une communication ouverte avec votre enfant au quotidien et d'être sensible à certains signes révélateurs au quotidien.

Voici quelques indices à surveiller :

- ✓ Semble plus sensible, gêné, réservé et nerveux que les autres enfants ;
- ✓ Est perçu comme « différent » du groupe pour certains aspects (attitude, trait physique particulier, handicap physique ou intellectuel, difficulté scolaire, etc.) ;
- ✓ A un comportement passif/soumis, peut-être porté à se retirer lorsqu'il y a un conflit ;
- ✓ A peu d'amis proches ;
- ✓ Est accapant, recherche à être près de l'adulte ;
- ✓ Présente des blessures physiques difficilement explicables : se plaint de malaises physiques, de maux de tête ou de ventre, etc. ;
- ✓ Affiche un air triste, déprimé ou malheureux ;
- ✓ A une baisse de motivation au niveau des travaux ou des résultats scolaires ;
- ✓ A une humeur variable (ressent en alternance de la colère, de la peur, de la honte, du doute, un sentiment de culpabilité) ;
- ✓ Montre des signes d'anxiété, de solitude, d'isolement, une perte de confiance en soi, une perte d'appétit, des perturbations de sommeil ;
- ✓ Arrive en retard à l'école, s'absente ou quitte sans préavis l'école ;
- ✓ A des idées suicidaires ou des comportements violents ;
- ✓ Fuit les conversations avec vous, donne des réponses vagues, cherchent à s'isoler.

Comment puis-je aider mon enfant s'il est victime d'intimidation, de violence ou de cyberagression ?

- Écoutez de façon active votre enfant ; posez-lui des questions au retour de l'école, intéressez-vous à son réseau social, etc.
- Prenez le temps de saisir le portrait de tous les éléments de la situation afin de vous assurer qu'il s'agit bien d'une situation d'intimidation ou de violence et non d'un conflit ou d'un geste accidentel.
- Demeurez calme et disposé si votre enfant vous verbalise des situations d'intimidation, de violence ou de cyberagression ; il aura besoin d'être soutenu et guidé. Vérifiez dans un premier temps ce qu'il a tenté de faire pour obtenir du support en lien avec la situation : s'est-il confié à un adulte, à ses amis ? A-t-il tenté de s'affirmer face à l'auteur de l'acte ?
- Encouragez votre enfant à ventiler, à parler de ses émotions. Si vous n'êtes pas à l'aise de le faire et que vous sentez votre enfant est plus fragile, n'hésitez pas à le référer à une ressource d'aide (psychologue, psychoéducateur, etc.).
- Encouragez votre jeune à dénoncer.
- Encouragez votre enfant à aller chercher des ressources d'aide supplémentaires si nécessaire (Ex. : suivi en psychologie).
- Encouragez votre enfant à participer à des activités qui le valorisent, dans l'objectif de favoriser une estime de soi positive.
- Enseignez à votre enfant des stratégies d'affirmation de soi.
- Si votre enfant nie qu'il est victime, mais que plusieurs indices vous portent à croire le contraire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel scolaire.

Comment puis-je reconnaître que mon enfant est témoin d'intimidation, de violence ou de cyberagression ?

Voici quelques indices à surveiller :

- ✓ Ressent de la colère, un sentiment de honte, de culpabilité ou d'impuissance ;
- ✓ A peur de devenir la cible à son tour, ou d'être associé à la victime, à l'auteur ou au geste d'intimidation ;
- ✓ A peur d'être considéré comme un « stoler » ;
- ✓ Peut avoir des signes semblables à ceux de la victime.

Comment puis-je accompagner mon enfant s'il est témoin d'une situation d'intimidation, de violence ou de cyberagression ?

- Offrez une écoute active à votre enfant ; il sera peut-être perturbé ou aura besoin de ventiler par rapport à la situation dont il a été témoin. Si vous n'êtes pas à l'aise de le faire et que vous sentiez votre enfant est plus fragile, n'hésitez pas à le référer vers une ressource d'aide (psychologue, psychoéducateur).
- Encourager votre jeune à dénoncer.
- Enseignez à votre enfant des stratégies d'affirmation de soi.
- Enseignez à votre enfant d'être bienveillant à l'égard de la victime.
- Enseignez à votre enfant de ne pas prendre part à un acte d'intimidation, de violence ou de cyberagression (il pourrait être encouragé à le faire).
- Informez la direction de la nature des gestes dont votre enfant a été témoin.

Comment puis-je reconnaître que mon enfant est auteur d'intimidation, de violence ou de cyberagression ?

Il n'est pas facile comme parent de reconnaître que notre enfant peut être l'auteur d'intimidation, de violence ou de cyberagression, mais c'est une situation qui peut malheureusement arriver. Comme parent, vous devez intervenir afin que votre jeune cesse ces gestes. Sachez que l'école peut vous guider vers les ressources spécialisées pour vous supporter dans vos interventions.

Voici quelques indices à surveiller :

- ✓ A des capacités limitées à gérer les conflits, à s'exprimer et communiquer ;
- ✓ A tendance à prêter de mauvaises intentions aux autres et à voir de l'hostilité où il n'y en a pas ;
- ✓ A un grand besoin de dominer, peut avoir un statut de « leader négatif » au sein de son groupe d'amis ;
- ✓ Éprouve peu de remords ;
- ✓ A de la difficulté à être empathique face aux sentiments des autres ;
- ✓ Croit que l'agressivité est une bonne façon de régler les conflits ;
- ✓ S'oppose à toute forme d'autorité, refuse de se conformer aux règles ;
- ✓ Amène des objets ne lui appartenant pas à la maison.

Comment accompagner mon enfant s'il est auteur d'intimidation, de violence ou de cyberagression ?

- Tentez de comprendre la source de ses comportements. Il est fréquent de constater que les intimidateurs ont eux-mêmes été victimes ou ont déjà vécu du rejet dans le passé, et reproduisent par la suite des rapports de forces inégaux à leur tour. À d'autres moments, la pression des pairs est un facteur d'influence important dans l'initiation de tels comportements.
- Soyez vigilant et observez ses interactions avec les autres enfants de son environnement (fratrie, amis qu'il reçoit à la maison).
- Encouragez votre enfant à aller chercher des ressources d'aide supplémentaires, si nécessaire (Ex. : suivi en psychologie).
- À la maison, développez des règles et un encadrement constant et cohérent.
- Sensibilisez votre enfant aux possibles conséquences d'être auteur d'un geste d'intimidation, de violence ou de cyberagression.
- Encouragez votre enfant à participer à des activités qui le valorisent, dans l'objectif de favoriser une estime de soi positive.
- Enseignez à votre enfant de saines habitudes de communication pour favoriser l'émergence de comportements prosociaux.
- Communiquez régulièrement avec le personnel scolaire impliqué auprès de votre enfant ; il faut faire équipe pour résorber toute forme d'intimidation ou de violence.
- Soyez vous-même un modèle positif dans vos interactions avec les autres.
- Rappelez à votre enfant que vous l'aimez en dépit des événements et que vous êtes là pour l'accompagner dans la recherche de solutions.

Outils et ressources

Pour les élèves

- Jeunesse, j'écoute www.jeunessejecoute.ca 1-800-668-6868
- Tel-jeunes www.teljeunes.com 1-800-263-2266
- Aidez-moi s.v.p. www.aidezmoisvp.ca
- Interligne (Gai écoute) www.interligne.co 1-888-505-1010
- GRIS Québec www.grisquebec.org
- SOS Suicide 1-800-575-5580
- Viol – Secours www.violsecours.qc.ca 418-522-2120
- Info-Santé et Urgence-Détresse 811

Pour les parents

- Agissons contre l'intimidation
www.intimidation.gouv.qc.ca
- Ligne Parents
www.ligneparents.com 1-800-361-5085
- Le centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique
www.habilomedias.com
- La centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet
www.cyberaide.ca
- Centre canadien de protection de l'enfance
www.protectchildren.ca
www.kidsintheknow.ca/pdfs/SPEX_FamilyGuide_Web_fr.pdf
- Gouvernement du Canada
www.pensezcybersecurite.gc.ca/index-fr.aspx
- Gendarmerie royale du Canada
www.rcmp-grc.gc.ca/cyccp-cpcj/bull-inti/index-fra.htm
- Educaloi
www.educaloi.qc.ca/jeunesse/capsules/la-cyberintimidation
- Sport et bien-être
www.sportbienetre.ca
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)
www.cavac.qc.ca 1-888-881-7192
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
www.rqcalacs.qc.ca 1-877-717-5252

Conclusion

Les élèves qui fréquentent notre établissement ont un grand sens du civisme. Le climat est propice aux apprentissages. Les relations interpersonnelles sont d'une très grande qualité et permettent le développement d'un esprit de famille unique. Toutes ces conditions une fois réunies favorisent l'émergence d'un milieu bienveillant, sain et sécuritaire.

Toutefois, aucun établissement scolaire n'est à l'abri de situations d'intimidation, de violence ou de cyberagression. Ces situations sont inacceptables. Par conséquent, chaque situation sera traitée avec diligence, discernement et confidentialité. Dépendamment du rôle de chacun (parents, enseignants, directeurs, élève, etc.), les responsabilités seront différentes, mais toutes importantes dans la résolution de la situation dans une perspective de collaboration.